

Des horloges astronomiques installées

De nombreuses délibérations ont été prises lors du dernier conseil municipal à Saint-Pardoux, le jeudi 15 novembre, notamment deux nouvelles à inscrire au budget par l'installation d'horloges astronomiques, avoisinant un montant de 5.131,16 €, ainsi que la suppression d'un poteau sur le parking du foyer rural pour 3.844 €.

Jean-Luc Guinard explique : « L'horloge astronomique est un système qui va permettre de diminuer l'éclairage public, pour être en phase avec le ramassage scolaire. »

« Une proposition soulevée en 2015, qui facilitera la planification des horaires », ajoute Sandra Vidard, élue de l'opposition.

Travaux supplémentaires dans la zone du Poirier. Un avenant est demandé concernant les travaux supplémentaires de la boulangerie pour un montant de 19.333,60 €, modification de gros œuvres, plomberie et électricité

Aide financière. Trois élus

vont partir au congrès des maires à Paris du 20 au 22 novembre, il est demandé le remboursement des billets de trains, pour un montant de 228 €, la demande est acceptée.

Le Carug a participé aux soirées du Patrimoine à Château-Bourdin, les frais occasionnés de l'évènement s'élèvent à 2.914 €, avec une participation du conseil départemental à hauteur de 670 €. Le Carug soulève une sollicitation participative de la commune, pour un montant de 2.244 €. Accepté à l'unanimité.

Une demande gratification est proposée pour dédommager Théo Louvet, des frais occasionnés, pour avoir rempli sa mission pour la collectivité dans ses rencontres avec les associations, un montant de 544 € lui sera alloué. Voté à l'unanimité.

Désignation administratif de la défense. Le maire Benoît Piron s'est proposé en étant l'interlocuteur privilégié pour la défense, en préparation des

nouvelles dispositions de la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers.

Proposition commerciale.

Des applications administratives seront mises en place, dans le cadre de la fusion Saint-Pardoux-Soutiers, une proposition commerciale qui concerne l'utilisation des applications administratives sous le dispositif « cloud » est proposée. Proposition d'un coût supplémentaire la première année uniquement de 2.117 €.

Création de poste titularisé.

La charge de travail devenue importante dans la commune, « il est nécessaire de créer un quatrième poste au service technique », exprime le maire. L'agent David Jarny, par les satisfactions de ses missions, sera titularisé au 1^{er} janvier 2019.

Informations. Des modifications de numérotation habitations, au lieu-dit « la Berlière », n° 3 impasse du stade, n° 1 et « la Gare » n° 20.